

Arrêté n° 2677

Portant modification de l'arrêté n°001231 du 12 juin 2023 pour la fixation de la dotation globale de financement pour l'exercice 2023 du centre d'hébergement et de réinsertion sociale « Relais du Cap » géré par l'Association Professionnels Réunionnais de Services à la Personne (PRO.RE.SAP)

LE PREFET DE LA REUNION

Vu l'arrêté du 12 octobre 2023 portant modification de l'arrêté du 27 mars 2023 pris en application de l'article L. 314-4 du code de l'action sociale et des familles fixant les dotations régionales limitatives relatives aux frais de fonctionnement des centres d'hébergement et de réinsertion sociale » ;

Vu l'article R314-47 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004, modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de Monsieur Jérôme FILIPPINI, préfet de la région Réunion, préfet de La Réunion ;

Vu l'arrêté n°001231 du 12 juin 2023 fixant la DGF pour l'exercice 2023 du CHRS ;

Vu les nouveaux budgets exécutoires transmis par le gestionnaire de l'établissement à l'autorité de tarification le 31 octobre 2023, en application de l'article R. 314-47 du code de l'action sociale et des familles et conformément aux dispositions de l'article R. 314-37 du même code ;

Considérant le contexte exceptionnel d'inflation constaté pour l'année 2023 ;

DECIDE

ARTICLE 1 :

Pour l'exercice 2023, en complément de la dotation globale de fonctionnement dont le montant est fixé à l'article 1 de l'arrêté n°001231 du 12 juin 2023, la somme allouée en crédits non reconductibles (CNR) accordés au titre du financement d'une partie des surcoûts dus au contexte exceptionnel d'inflation s'élève à 23 095 € répartis comme suit :

- Insertion : 16 724 €
- Urgence : 6 371 €

La somme correspondante aux crédits non reconductibles est imputée selon les axes budgétaires suivants :

Tiers Chorus : 1001159570
 Centre financier : 0177-D974-D974
 Titre des crédits : 6
 Domaine fonctionnel : 0177-12-10
 Code activité : 0177-01-05-12-10
 Groupe de marchandises : 12.02.01
 Compte PCE : 654 120 0000

ARTICLE 2 :

L'article 2 de l'arrêté n°001231 du 12 juin 2023 est modifié par :

Pour l'exercice 2023, les dépenses et recettes prévisionnelles du Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale « Relais du Cap » (numéro SIRET : 394 094 130 00041, numéro FINESS : 970406914), sont autorisées comme suit :

Stabilisation et insertion	Groupes fonctionnels	Montants (en euros)	Total (en euros)
Charges	Groupe 1 Dépenses afférentes à l'exploitation courante	76 688 €	744 338 €
	<i>dont CNR</i>	16 724 €	
	Groupe 2 Dépenses afférentes au personnel	490 985 €	
	<i>dont CNR</i>	5 109 €	
	Groupe 3 Dépenses afférentes à la structure	176 665 €	
Produits	Groupe 1 Produit de la tarification	713 545 €	744 338 €
	<i>dont CNR</i>	21 833 €	
	Groupe 2 Autres produits relatifs à l'exploitation	13 416 €	
	Groupe 3 Produits financiers, exceptionnels et non encaissables	17 377 €	

Urgence	Groupes fonctionnels	Montants (en euros)	Total (en euros)
Charges	Groupe 1 Dépenses afférentes à l'exploitation courante	37 047 €	310 111 €
	<i>dont CNR</i>	6 371 €	
	Groupe 2 Dépenses afférentes au personnel	202 214 €	
	<i>dont CNR</i>	1 361 €	
	Groupe 3 Dépenses afférentes à la structure	70 850 €	
Produits	Groupe 1 Produit de la tarification	248 768 €	310 111 €
	<i>dont CNR</i>	7 732 €	
	Groupe 2 Autres produits relatifs à l'exploitation	55 878 €	
	Groupe 3 Produits financiers, exceptionnels et non encaissables	5 465 €	

ARTICLE 3 :

Les autres dispositions de ces articles et des autres articles de l'arrêté n°001231 du 12 juin 2023 fixant la DGF pour l'exercice 2023 du CHRS demeurent inchangés.

Fait à Saint-Denis, le 11/12/2023


Jérôme FILIPPINI

VISA CBR le : 23/11/2023

ANNEXE 1 – ECHEANCIER DES 12EMES

	Centre financier	0177-D974-D974													
	Domaine fonctionnel	0177-12-10													
	Référentiel activité	0177-01-05-12-10													
	N° EJ	2103946771													
	Nom du tiers bénéficiaire	Association Professionnels Réunionnais de Services à la Personne (PRO.RE.SAP)													
	N° SIRET	394 094 130 00041													
	Identifiant technique	1001159570													
	IBAN	FR76 1010 7007 3700 2390 3330 206													
	Banque	BRED													
Echéancier de paiement sur 12 mois établi sur la base du montant du douzième à verser (DGF Etat allouée en 2022) de janvier à mai, sur la base de la DGF initiale de juin à novembre et solde à payer en décembre (DGF ETAT 2023 dont CNR inflation)															
	Montant DGF ETAT 2023	Janvier (acompte DGF 2022)	Février (acompte DGF 2022)	Mars (acompte DGF 2022)	Avril (acompte DGF 2022)	Mai (acompte DGF 2022)	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Total paiement de janvier à novembre	Montant DGF ETAT restant à verser en décembre	Total
INSERTION	713 545 €	55 175 €	55 175 €	55 175 €	55 175 €	55 175 €	60 135 €	60 135 €	60 135 €	60 135 €	60 135 €	60 135 €	636 685 €	76 860 €	713 545 €
URGENCE	248 767 €	17 523 €	17 523 €	17 523 €	17 523 €	17 523 €	22 111 €	22 111 €	22 111 €	22 112 €	22 112 €	22 112 €	220 284 €	28 483 €	248 767 €
TOTAL	962 312 €	72 698 €	72 698 €	72 698 €	72 698 €	72 698 €	82 246 €	82 246 €	82 246 €	82 247 €	82 247 €	82 247 €	856 969 €	105 343 €	962 312 €